

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

1 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 1ER OCTOBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, ministre du Sport et des Finances, intitulée « Stade national ou pas » (Article 78 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
2.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « La natation francophone touche le fond » .	4
2.2	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mesures urgentes à mettre en œuvre pour endiguer la violence sur et autour des terrains »	6
2.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Examen médical annuel pour tout sportif »	8
2.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Refus du ministre du Budget de la Région bruxelloise d'aider la Fédération Wallonie-Bruxelles »	10
2.5	Question à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Jeux de la Francophonie » de M. Jean-Luc Crucke	12
2.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fabuleuse épopée de l'équipe nationale de volley-ball féminin »	13
2.7	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Défibrillateurs externes automatisés » . . .	14
2.8	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Journée du fair-play »	15
2.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats du monde de cyclisme en Belgique »	16
2.10	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance de l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles »	17
2.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret pour la promotion d'une pratique sportive saine »	18
2.12	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Viabilité des équipes cyclistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	18
2.13	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conflit entre la fédération d'athlétisme et certains entraîneurs »	19
2.14	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Country-hall »	20
3	Ordre des travaux	21

Présidence de M. Gilles Mouyard, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, ministre du Sport et des Finances, intitulée « Stade national ou pas » (Article 78 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, comme moi vous avez suivi les rebondissements de ce dossier sur lequel vous-même êtes intervenu. Souvenez-vous de votre souhait d'enterrer le projet de parking C à Grimbergen. Depuis, d'autres ont tenté de vous imiter, voire de vous dépasser.

Pour l'instant, les choses sont tout sauf claires. À peine le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale avait-il annoncé un accord sur la construction d'un stade national en territoire flamand que le gouvernement flamand conditionnait la signature de la lettre d'intention à l'aménagement d'une piste d'athlétisme et au non-versement de subsides.

D'autres se sont fait entendre. Dois-je évoquer le FDF qui rêve encore du stade Roi Baudouin et a lancé une pétition ? Dois-je mentionner le promoteur immobilier Ghelamco qui, après Gand, se verrait bien gérer les deux stades, le national en territoire flamand et le Roi Baudouin à Bruxelles ? Dois-je parler de l'Union belge qui, en la personne de Steven Mertens, suggère de créer un fonds d'investissement pour les stades ? Par contre, du côté du ministre wallon, silence radio...

Faut-il parler d'un stade national ? Avez-vous décidé de ne plus en parler ou considérez-vous que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été mises hors-jeu ? Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale vous a-t-il approché ? A-t-il considéré que quatre millions et demi de francophones n'étaient pas inutiles pour qu'un stade puisse être qualifié de national ?

Comme je n'y vois pas clair, je m'adresse au ministre des Sports, tant de la Fédération que de la Région wallonne, qui est la personne la mieux placée pour m'éclairer. Êtes-vous impliqué dans le projet ou en avez-vous été écarté ? Les francophones peuvent-ils se considérer partie prenante ? Avez-vous des éléments intéressants à partager, un scoop à nous annoncer ?

Nous souhaitons tous accueillir un championnat d'Europe, ce serait dommage de ne pouvoir le faire faute de stade à Bruxelles, surtout vu le soutien de M. Platini pour notre candidature. Encore faut-il que les finances et le matériel suivent !

J'aimerais donc que vous nous fassiez part des informations dont vous disposez et de votre appréciation du dossier.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai été occupé par des dossiers beaucoup plus brûlants, notamment la nécessité de mettre nos deux institutions dans l'équilibre budgétaire. Vous comprendrez qu'il s'agissait là d'une mission prioritaire vis-à-vis du gouvernement fédéral et de l'Union européenne.

Comme vous parlez de M. Vervoot, vous ne m'en voudrez pas d'évoquer également l'enthousiasme débridé de M. Courtois. Tous deux partagent le rêve de voir ce stade construit même sans piste d'athlétisme. Vu l'importance du Memorial Van Damme, j'ai défendu avec quelques-uns, dont Wilfried Meert, la nécessité d'une piste d'athlétisme dans le nouveau stade, s'il voyait le jour.

Il paraît évident également que ceux qui prennent les décisions ne sont pas ceux qui payent ! Comme vous, j'ai relevé que les uns et les autres imaginent un stade, choisissent son lieu d'implantation, étudient un plan de mobilité et de sécurité, tout en sachant qu'ils ne le financeront pas !

Je relève que ce qui est vrai pour notre équipe nationale, qui compte autant de Flamands que de Wallons, ne l'est pas pour le stade qui, pour l'instant, ne concerne que les Bruxellois et les Flamands. Conclusion : plus on parle de ce stade, moins j'y vois clair !

Comme vous, j'entends les exigences de la commune de Grimbergen sur le caractère flamand, relayées plus ou moins explicitement par mon collègue Philippe Muyters. De nombreuses questions ne sont pas réglées. Personne aujourd'hui n'est capable de chiffrer précisément le budget d'un tel projet. On a entendu des chiffres allant de 300 à plus de 500 millions d'euros, ce qui paraît inquiétant vu l'état des finances publiques et l'annonce des pouvoirs publics qu'ils n'interviendraient pas !

L'attitude du Sporting club d'Anderlecht, le seul à avoir les moyens d'investir, est également parlante. Je me limite au cénacle sportif, puisque l'on considère que les politiques n'ont pas de rôle à jouer.

Pour le Sporting d'Anderlecht, la priorité est

d'obtenir un permis de bâtir pour agrandir leur stade. Ils attendent la décision du collège. Cela confirme leur volonté de rester à Anderlecht, leur position n'a pas changé. Seul le refus, total ou partiel, d'agrandissement du stade poserait à nouveau la question de leur implication dans le stade national. Dans la presse, M. Vanden Stock a indiqué être favorable à un montage financier basé sur un partenariat public-privé, mais public avant tout. Sachant cela, j'ai envie de conclure, pardonnez-moi le jeu de mots, qu'à ce stade il n'y a pas de stade.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Pour le stade, le temps est maussade ! Si le ministre n'y voit pas clair, comment voulez-vous que moi, modeste député, je m'y retrouve ? Je me pose beaucoup de questions. M. Courtois a au moins le mérite de la constance : pas d'argent public pour le stade. Tous ne tiennent pas le même langage.

Du reste, il est triste de parler d'un stade national en oubliant l'existence des francophones et des Wallons. Nous sommes hors-jeu car nous n'avons pas été consultés. Pour évoluer au football, ce n'est pas une bonne tactique. Quand on met systématiquement un adversaire hors-jeu, il est beaucoup plus exigeant lorsque vient son tour de jouer. Advienne que pourra, on en reparlera peut-être un jour.

M. le président. – La discussion est close.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « La natation francophone touche le fond »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La situation m'inquiète. Les perspectives ne sont pas rassurantes. À l'exception du 4x100 m, les résultats de la Belgique au championnat du monde de natation ont été médiocres. Nous y avons deux représentants. Le directeur francophone a déclaré lui-même que les prestations individuelles avaient été décevantes. Au-delà du constat, il pointe le manque d'investissement des pouvoirs publics. Selon lui, l'aide apportée à la natation est insuffisante pour que « nous puissions rêver d'un quelconque résultat. » Le propos est extrêmement dur et pessimiste.

Face à ces déclarations, monsieur le ministre, plaidez-vous coupable ? Je voudrais avoir votre opinion sur l'évolution de ce sport. Faut-il chan-

ger de cap ?

Les responsables politiques doivent-ils envisager des changements ? Pointer du doigt le monde politique lors d'un échec n'est certainement pas la meilleure façon d'améliorer les choses. Néanmoins, les résultats sont accablants. L'absence de résultats par rapport aux montants investis nous pousse à interroger les structures. Que pensez-vous des réactions des responsables sportifs et de la situation de la natation francophone ? Pouvons-nous nourrir quelque espoir ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Au lendemain des 17^e trophées des communes sportives et de la première fête du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport connaît une période exceptionnelle. Tant du côté du football que du basket, du volley, du judo, du tir à l'arc ou du cyclisme, les résultats exceptionnels affirment et confirment les talents sportifs francophones. L'augmentation du nombre d'affiliés en atteste. Alors que l'objectif était d'accroître le nombre d'affiliés de vingt pour cent entre 2009 et 2014, nous enregistrons une augmentation de plus de trente-six pour cent. Nous sommes passés de 450 000 à 613 000 affiliés.

De plus, nos stages Adeps et Été Sport ont remporté un grand succès. Le bilan des 3 300 stages Été Sport et de 2 400 stages Adeps est indiscutable. Nous avons accueilli 130 000 jeunes qui ont pratiqué un sport dans d'excellentes conditions, encadrés par des entraîneurs brevetés et expérimentés.

L'ordre du jour de notre commission porte sur les difficultés rencontrées. Nous aborderons des questions relatives à l'athlétisme et à la natation. Souvent, aussi longtemps que tout va bien, on félicite les sportifs, mais quand tout va mal, seul le ministre des Sports est remis en cause. Heureusement, M. Crucke a eu l'intelligence, la nuance et la retenue de ne pas faire porter au seul ministre la responsabilité de ces difficultés.

Les championnats du monde de natation se sont tenus du 19 juillet au 4 août à Barcelone. Malgré la qualification de deux nageurs francophones, François Heersbrandt pour le 50m et le 100m papillon et Yoris Grandjean pour le 50m papillon et le 50m nage libre, nous n'avons remporté aucune médaille.

La Fédération, déçue des résultats et des performances des nageurs, réfléchit aux mesures à adopter pour relancer la natation de haut niveau. La Fédération doit associer à cette démarche les clubs sportifs, notre cellule de haut niveau de l'ad-

ministration et le Centre d'évaluation de la performance Sportive (CEPS), que vous visiterez le 17 octobre.

M. Crucke m'invitait à réunir les partenaires. Nous partagions le même sentiment. J'ai donc agi sans attendre sa question. Tous ces représentants se sont réunis le 7 septembre dernier afin d'évoquer les pistes, d'établir les constats et de s'accorder sur un discours plus enthousiaste.

Sur les 87 clubs invités, dix-sept ont assisté à la réunion. Le ministre compétent est présent d'emblée mais les clubs sont libres de participer ou non. La Fédération Wallonie-Bruxelles a profité de l'occasion pour présenter la situation qui s'est améliorée, contrairement aux dires du directeur technique. En effet, on a pu constater une hausse de vingt pour cent puisque de 1 700 au départ, le nombre de compétiteurs est passé à 1 928 en février et à 2 037 en septembre. Je préfère mentionner les chiffres encourageants et non les défaites. Les succès futurs se préparent dès aujourd'hui !

Les responsables ont ensuite présenté les grandes orientations futures dont l'engagement d'un entraîneur de haut niveau qui épaulera les entraîneurs de clubs et leur permettra de perfectionner leur planning d'entraînement. La Fédération a confirmé sa volonté d'initier une nouvelle démarche de proximité par un travail de partenariat.

Je ne sais pas pourquoi le directeur technique n'a pas mentionné les progrès de l'équipe des jeunes espoirs « Team du futur » mise sur pied il y a cinq ans pour accompagner les jeunes nageurs. Selon les spécialistes, une dizaine d'entre eux témoigne d'un talent indéniable, à l'instar de notre équipe nationale de football qui enregistrait d'excellents résultats grâce à Jean-François de Sart alors que plusieurs entraîneurs patinaient. La situation actuelle est semblable.

En tant que responsable du Sport, je peux vous dire que nous avons soutenu le travail de la fédération dès le début de cette législature. Plusieurs contrats ont été réservés à des nageurs afin de leur permettre de progresser au plus haut niveau. Il est vrai qu'en 2013, seul François Heersbrandt dispose encore d'un contrat. Fanny Lecluyse et Glenn Surgeloose se sont affiliés du côté néerlandophone. Conformément à la pratique administrative, faute de résultats satisfaisants, nous avons mis fin au contrat de Yoris Grandjean, dont nous avons financé de nombreux mois de stages dans le Sud de la France. Nous sommes cependant toujours disposés à le soutenir. Une bourse individuelle lui a été octroyée dans le cadre du programme de la Fédération.

Fanny Lecluyse est revenue s'entraîner à Mouscron. François Heersbrandt a mobilisé notre attention et des moyens considérables. En effet, nous avons proposé un contrat à temps plein à son entraîneur qui ne pouvait se libérer durant les heures de disponibilité des bassins. Nous ne pouvions lui offrir davantage que prendre ses frais en charge.

Nous serons bien entendu attentifs aux demandes spécifiques de la fédération, dans la droite ligne du travail qu'elle vient d'entreprendre dans la perspective des prochains Jeux olympiques, notamment grâce à son plan-programme.

J'ai renforcé les équipes de la direction générale des Sports qui s'occupent du sport de haut niveau afin de libérer du temps et de l'attention pour ces différentes fédérations. J'en veux pour preuve le Centre d'aide à la performance sportive qui bénéficie actuellement d'un crédit dépassant les 500 000 euros. C'est cinq fois plus qu'il y a quelques années.

Les moyens dévolus à la fédération elle-même ont jusqu'à présent été maintenus, malgré la diminution du nombre de nageurs de haut niveau. Nous avons accordé 526 182 euros à la fédération, dont 420 000 pour le sport de haut niveau. Or, si nous avions appliqué les critères de manière stricte, la subvention de cette fédération aurait diminué. Eu égard aux nouvelles ambitions et à la volonté d'engager un entraîneur de haut niveau, j'ai confirmé les montants dont elle disposait.

Enfin, qui dit natation dit piscines. Je m'étais engagé à effectuer une sélection et à établir une hiérarchie entre les piscines. Cinquante millions de crédits ordinaires étaient prévus pour la législature. En juillet de cette année, nous en étions à 47 145 480 euros. Si on y ajoute le volet 2013-2014, nous dépasserons très largement les 50 millions. Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit de rénovations à Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Andenne, Grâce-Hollogne, Herve, Liège, Oupeye, Spa, Anderlues, Enghien, Fleurus, Leuze, Mouscron, Saint-Ghislain, Binche, Ciney, Jemeppe-sur-Sambre, Boussu, Aubange, Waremme, Visé, Bernissart et Saint-Georges, ainsi que des constructions à Braine-le-Comte, Mons, Jodoigne et Rebecq. Je ne me rappelle pas d'une législature où l'on a autant investi et de manière à ce point objective pour permettre à la natation de trouver un second souffle.

Avec toutes ces mesures, j'ai le sentiment que votre serviteur a rempli sa tâche et que la fédération est bien consciente que certaines adaptations de proximité sont nécessaires et que les performances de haut niveau doivent être améliorées.

Pour cela, elle a conservé la totalité des moyens auxquels elle prétendait par le passé.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il ne serait pas correct de ma part de ne pas reconnaître l'investissement manifeste consenti en faveur des piscines. Espérons que les mesures annoncées, notamment celle relative à l'équipe du futur, porteront leurs fruits.

Pour moi, Yoris Grandjean demeure une énigme. Le journal *L'Équipe* fait état du travail remarquable effectué par ce nageur dans le Sud de la France. J'ai dès lors du mal à comprendre pourquoi ses résultats ne sont pas à la hauteur quand il revient au pays.

Vous avez eu raison d'organiser la réunion du 16 septembre. Peu de personnes étaient toutefois présentes pour un sport en mal de reconnaissance. C'est triste.

Je me demande quand même si, dans certains sports, nous n'aurions pas intérêt à travailler en synergie avec d'autres nations. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous ne pouvons être les meilleurs partout ni disposer des entraîneurs les plus doués et les plus talentueux ni de la structure la plus pointue. Nous sommes limités par la taille de notre population.

Je me demande souvent pourquoi nous ne cherchons pas à renforcer nos contacts avec les Français et à développer des collaborations ? Nous parlons la même langue et ce lien pourrait nous être bénéfique sur le plan professionnel et pédagogique. Nous pourrions nous inspirer des succès de la natation française, actuellement au premier rang mondial.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Yoris Grandjean a bénéficié d'un contrat de plusieurs années à Antibes, sans enregistrer les résultats espérés. Ne nous leurrions pas, c'est aussi une question d'échelle : Nous ne sommes que quatre millions et demi de francophones. Il y a aussi les traditions : La natation belge a connu des moments de gloire, toujours entrecoupés de périodes d'incertitude.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vos propos sont exacts et l'exemple de Grandjean ne plaide pas en ma faveur. Deux, trois entraîneurs mythiques ont assuré le succès de la natation française. Ils ont formé des sprinters et des nageurs endurants. Je veux simplement dire que si les Français réussissent à engranger des succès, pourquoi pas nous ? Je maintiens ma question : pourquoi ne pas nous inspirer de l'exemple français ?

2.2 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mesures urgentes à mettre en œuvre pour endiguer la violence sur et autour des terrains »

M. Bea Diallo (PS). – Il ne se passe pas une semaine ni un week-end sans qu'un nouvel incident ne fasse la « une » de la presse pour témoigner encore et encore de faits de violence, aux issues plus ou moins dramatiques, sur et autour de nos terrains, de football plus particulièrement.

Combien de destins brisés faudra-t-il encore pour que chacun assume ses responsabilités ?

De mon côté, avec mes collègues, j'ai essayé de prendre les miennes en proposant un décret. Je ne prétends pas que sa promulgation mettra fin à toute cette violence d'un coup de baguette magique. Je ne suis pas un adepte des « y à qu'à ». Mais je suis convaincu que nous ne pouvons continuer sans agir, sans émettre un signal fort et déterminant.

J'ai pu noter que certains estimaient que les acteurs du monde sportif, en particulier de l'Union belge pour ne pas la citer, devaient prendre plus de mesures pour prévenir les actes insensés commis par des individus qui s'en prennent, à l'issue des matches, soit à l'arbitre soit aux adversaires. C'est inadmissible. On a appris quelques jours plus tard comment les événements s'étaient déroulés : les supporters auraient réagi à des insultes xénophobes et racistes.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'aucun fait de cette nature ne peut être perçu comme une fatalité sans cause ni remède.

J'attends avec impatience la réaction du Conseil des sports qui nous a demandé un délai avant de rendre son avis. Et je compte bien remettre le sujet à l'ordre du jour de cette commission le plus tôt possible.

Quels contacts avez-vous pris pour avancer sur la création d'un fonds d'indemnisation des victimes ? Ce fonds serait-il destiné aux arbitres uniquement ou également à d'autres acteurs du monde du sport ?

Je parle du football en connaissance de cause. Récemment encore, j'ai assisté à un match où des parents n'arrêtaient pas d'insulter et de siffler l'arbitre.

Cela excitait évidemment les gamins qui devenaient de plus en plus violents. J'ai finalement dû me résoudre à intervenir en faisant valoir ma qualité d'ancien boxeur de haut niveau.

La solution ne viendra pas d'un décret. Il y a un travail de fond à faire dans chaque club par la sensibilisation. Les parents espèrent toujours que leur enfant deviendra un joueur de classe mondiale, mais ce n'est pas en faisant peser une pression excessive sur ses épaules qu'on y arrivera.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le président, le sport n'est jamais que le reflet de notre société. Il n'en va pas autrement du football qui est émaillé de faits d'une grande violence, lesquels renvoient à un manque de respect, à des lacunes éducatives et parfois à un défaut de sanctions. La passion peut être excessive et parfois mauvaise conseillère.

Le match opposant Lasnes à Limelette a dégénéré pour des motifs inacceptables. Honte aux protagonistes ! La réaction de l'Union belge m'a quelque peu surpris puisqu'elle a simplement décidé de remettre toutes les rencontres de l'équipe première de Limelette à titre préventif. Certes, le comité sportif du Brabant doit instruire le dossier et il convient de respecter les droits de la défense. Mais j'espère qu'au terme de la procédure, les décisions seront exemplaires. Ces comportements sont inadmissibles, les fauteurs de troubles doivent être sévèrement sanctionnés. Certains joueurs n'ont plus leur place – peut-être définitivement – sur nos terrains.

Il y a aussi parfois des réactions salutaires. Marc Wilmots a tancé les supporters de l'équipe nationale qui sifflaient la Marseillaise avant le coup d'envoi de la rencontre avec la France. Lors du match suivant en Écosse les supporters se sont conduits de manière exemplaire. Pour affronter ce véritable fléau, il faut donc aussi parfois un peu de courage.

Depuis le début de la législature, nous nous efforçons d'endiguer la violence, nous n'avons de cesse de promouvoir l'éthique et le fair-play. Nous soutenons l'action du *Panathlon*. Nous subventionnons le travail de *Parents cool*, qui consiste à filmer les parents et les supporters puis de les confronter aux images, démarche didactique s'il en est ! Les parents sont souvent interloqués par leur propre comportement.

Nous avons prévu des journées d'initiation à l'arbitrage. Nous avons aussi le projet du Beauplateau avec Jérôme Nzolo et la charte « Vivons Sport ». Si vous consultez le site du Club Mouscron-Peruwelz, vous tomberez immédiatement sur « La Charte éthique » qui vous renvoie vers la charte que chaque jeune doit signer au moment de son inscription. Cette démarche sans doute modeste est absolument nécessaire. Je

voudrais également mentionner l'opération « Capitaine fair-play » que nous allons bientôt lancer avec un peu de retard parce qu'il y avait du matériel à mobiliser et que l'administration doit sélectionner la meilleure offre par marché public. D'ici une quinzaine de jours, nous lancerons pour toutes les équipes d'âge l'exemple des capitaines, du respect et de l'autorité.

Je rappelle aussi les modules que nous diffusons avec l'association des fédérations sportives scolaires. J'entends également soutenir une grande quantité de projets proposés par des clubs. Je reste très ouvert à votre proposition de décret. Mon chef de cabinet y a travaillé et a apporté plusieurs amendements au texte, afin d'assurer une articulation correcte entre le Conseil éthique et les fédérations, qui restent compétentes pour l'aspect disciplinaire, ne l'oublions pas. C'est d'ailleurs ce qui rend les choses difficiles.

Le Conseil supérieur des sports a analysé la proposition de décret le 19 septembre dernier. Cet organe juge plutôt favorablement le texte, tout en souhaitant le voir inscrire dans le décret sur le sport, pour ne pas superposer plusieurs textes législatifs sur un même thème. Le Conseil supérieur des sports déconseille la mise en place d'une structure supplémentaire. Par souci d'efficacité et d'économie d'échelle, il recommande l'intégration de la Commission éthique dans l'Association interfédérale du sport francophone (AISF).

Pour Le Fonds de solidarité réservé aux arbitres, nous avons déjà pris contact avec Jean-Yves Ledent, cet arbitre agressé à Bas-Oha il y a plus d'un an et toujours en indisponibilité car il est chauffeur de poids lourds. L'administration et les autorités médicales examinent pour l'instant l'indemnisation à lui accorder. Ce sera une première application de ce fonds. La sordide agression dont Christophe de Coster a fait les frais m'a également consterné. Son équipe et lui-même vivent des moments difficiles sur la plan psychologique. Le champ d'action du fonds de solidarité, qui sera appelé Fonds de violences en 2014, pourrait également être étendu au remboursement des honoraires des psychologues qui les aideront à surmonter ces épreuves. Nous avons rédigé un projet de décret visant à codifier l'exercice du sport dans la droite ligne du respect de la santé et de la sécurité publique.

Nous prendrons des mesures pour interdire de frapper quelqu'un au sol alors que certaines disciplines l'autorisent encore. J'ai travaillé sur ce décret avec la Fédération de boxe qui m'a beaucoup appris, notamment quant à la présence obligatoire d'un médecin et à la tenue d'un carnet médico-

social. La Fédération de boxe est une belle fédération, outre Bea Diallo que nous connaissons, des jeunes de qualité, femmes et hommes, y adhèrent aujourd'hui. En décembre, nous aurons un combat de championnat du monde avec Alex Miskirtchian. Cela n'était plus arrivé depuis des années. Il est possible de pratiquer des sports plus difficiles dans de bonnes conditions médicales et dans le respect de l'autre.

M. Bea Diallo (PS). – Faire respecter le fair-play est une lutte qui vous tient à cœur. Vous avez mené de nombreuses actions dans ce sens. Je suis très heureux que l'avis du Conseil supérieur des sports ne soit pas négatif mais constructif puisqu'il contient diverses propositions. J'espère que nous concrétiserons ensemble ce décret et continuerons à travailler sur le fond du problème, qui ne cessera malheureusement pas avec l'application du décret. Alex Miskirtchian combat pour la demi-finale en décembre et la finale mondiale est prévue peu après.

2.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Examen médical annuel pour tout sportif »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, voici quelques mois, je vous suggérais d'imposer l'examen médical annuel obligatoire à chaque sportif pratiquant la compétition. Votre réponse n'était pas favorable : vous ne souhaitiez pas généraliser et imposer cet examen même si vous reconnaissiez qu'il pouvait être utile.

Aujourd'hui, vous vous êtes rallié à cette proposition. Je me réjouis de ce revirement mais comment l'expliquez-vous ? Comment allez-vous l'imposer pratiquement ? Des sanctions sont-elles prévues pour ceux qui s'y refuseraient ? Un échéancier existe-t-il ? Ce dossier sera-t-il clôturé avant la fin de la législature ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Peut-être me suis-je fait mal comprendre ou me suis-je mal exprimé dans le passé. La généralisation d'un examen amène à se poser certaines questions. À qui s'adresse-t-il ? À quelle tranche d'âges ? Dans quelle discipline ? En fonction de quel statut du sportif ? Ces questions sont essentielles ; des distinctions sont à opérer entre sports extrêmes, sports à risque et sports de loisir. Ces différences m'ont amené à adopter une attitude plus nuancée que la simple généralisation. Quant à l'examen lui-même, on ne va évidemment pas faire subir à un adolescent un test de l'effort qui ne présente

aucun intérêt sur le plan médical.

Tout comme vous, j'ai toujours considéré qu'il fallait progresser dans ce domaine. Nous avons entrepris avec mon cabinet, et sous la direction de Marc Jeanmoye, de nombreux contacts avec toutes les fédérations et le corps médical, notamment des médecins universitaires. Cela nous a amenés à rédiger un projet de décret qui a été approuvé en première lecture le 27 juin. Ce texte est actuellement soumis à l'avis du Conseil supérieur des sports et de la Commission francophone de la promotion de la santé dans la pratique du sport. Je vous le présenterai dès qu'il aura été soumis au Conseil d'État, probablement en début d'année prochaine.

Ce texte volontaire, novateur et concerté, s'inscrit dans une démarche plus globale qui vise à assurer davantage de sécurité à la pratique du sport. Nous venons d'évoquer les phénomènes de violence. M. Dodriment parlera des défibrillateurs. Je pourrais citer le décret sur les salles de fitness et celui sur le dopage, qui est devenu une référence en Belgique et a reçu l'agrément de l'Agence mondiale antidopage, ou encore l'aménagement d'un hélicoptère dans les stades de football.

Le décret dont nous parlons aujourd'hui organise le financement et la reconnaissance de campagnes de prévention et de sensibilisation, à l'instar de la campagne menée avec Philippe Gilbert, « Ma victoire, c'est sans dopage », ou de la campagne de l'AES, « La sécurité, c'est aussi mon sport ». Sont également prévues des opérations de formation proches de celles organisées à l'occasion de la distribution des défibrillateurs. Je rappelle également que près de mille personnes suivent chaque année le module de formation en premiers secours de l'Adeps et que tout le personnel des centres Adeps est formé au secourisme. Je vais d'ailleurs inviter les responsables des centres sportifs locaux, reconnus ou non, à suivre ces cours.

Vous l'aurez compris, cet avant-projet de décret concilie l'accès au sport pour tous et l'encadrement médico-sportif nécessaire et adapté à la pratique sportive envisagée.

Je vais donc évoquer les mesures de prévention ainsi que les mesures et obligations différenciées en fonction du risque pour la santé de la discipline choisie – c'est sur ce point que nous divergeons vous et moi, monsieur le député. Il convient d'encadrer et de réglementer spécifiquement la pratique des sports à risque et, le cas échéant, de pouvoir appliquer des sanctions.

Outre les campagnes d'information destinées au grand public ou aux clubs, nous en ferons éga-

lement une à l'intention des médecins. Nous voulons les sensibiliser et même les former aux exigences préalables à la remise d'un certificat d'aptitude. En effet, il ne peut suffire de demander au médecin consulté pour la petite sœur grippée de signer le document attestant que le grand frère peut jouer au football. Or ce genre de pratique existe. Nous voulons expliquer aux médecins ce que nous attendons d'eux comme examen médical de première ligne. Il ne s'agit pas, je vous l'ai dit tout à l'heure, de tests à l'effort, notamment pour les adolescents. Pour certaines disciplines particulières, il faudra prévoir des examens un peu plus soutenus, j'y reviendrai.

Après la prévention, un deuxième élément du décret est le classement des sports en fonction de leur dangerosité, de l'exposition au risque de ceux qui le pratiquent. Nous prévoyons de mettre sur pied une commission d'experts chargée de réaliser un tel classement, certes délicat mais indispensable, des disciplines sportives. Nous avons retenu trois grandes catégories : les sports à risques particuliers, notamment le football américain ou le hockey sur glace dans lesquels il y a beaucoup de contacts physiques, les sports à risques extrêmes, le saut à l'élastique par exemple, et enfin les sports de combat comme la boxe, le kick-boxing ou le full contact.

Le troisième chapitre du décret aborde les devoirs des fédérations, des clubs et des sportifs. Chaque fédération devra adopter un règlement médical contenant des recommandations et des contre-indications adaptées à sa propre pratique. La commission d'experts proposera un modèle de règlement médical approprié pour soutenir les fédérations dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Elles pourront bien sûr mener un débat contradictoire.

Outre ce règlement médical, ce qui touchera le plus le grand public est l'examen médical qui sera obligatoire, sauf si la fédération elle-même demande une dérogation, eu égard à la faiblesse du risque présenté par la discipline, comme la pétanque par exemple.

Tout sportif, même mineur, qui pratique son sport en compétition devra se soumettre à une visite médicale. Pour les sportifs qui pratiquent à titre de loisir sans aucune compétition, comme dans certains clubs de tennis ou de marche, nous limiterons à une déclaration sur l'honneur.

Il s'agira d'une visite médicale de base, modulable selon l'âge, l'intensité et le niveau de pratique du sport.

Je rappelle que sur les 59 fédérations recon-

nues, treize seulement n'imposent pas la visite annuelle. Nous pensions que peu de fédérations l'imposaient mais nous constatons que c'est l'inverse. Il faut cependant veiller à ce que cette visite ait lieu tous les ans, ce que prévoit le décret.

Enfin, nous mettrons sur pied un encadrement renforcé pour les sports de combat, comme la présence obligatoire d'un médecin lors de combats de boxe, par exemple. Je citerai également le carnet médico-sportif unique et l'interdiction de combat en cas de perte de conscience d'un athlète.

Pour les sports de l'extrême, nous souhaitons l'obtention d'une autorisation préalable de la commission des experts. En effet, les bourgmestres ne connaissent pas toujours les caractéristiques de sports qui s'apparentent parfois à de l'exhibition ou du spectacle et qui, comme ce fut le cas à Charleroi, affichent un logo de l'Adeps que nous ne leur avons jamais octroyé.

Nous avons également prévu des contrôles par les bureaux décentralisés de l'Adeps. Il s'agit de la même équipe que celle qui s'occupe du fitness. Des amendes de 10 à 30 000 euros peuvent être infligées.

J'ai présenté ce texte à Jambes, lors d'une rencontre avec les fédérations de football, de judo, de boxe, de basket. Toutes s'en sont réjouies.

Nous avons voulu présenter un texte taillé sur mesure pour appréhender cette approche médico-sportive, mais en généralisant la visite médicale annuelle.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je me réjouis de l'évolution du dossier et des nuances qui y sont apportées.

En effet, tous les sports sont différents et l'âge des sportifs est fort important. Si le sport est bon pour la santé, il peut être contre-indiqué pour certains jeunes, les conséquences ne se manifestant parfois que des années plus tard.

Ces mesures de protection et de prévention sont indispensables et je me réjouis que ce texte puisse être adopté au début de l'année prochaine.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous y intégrerons aussi la remarque formulée par M. Noiret à propos de l'âge minimum pour la pratique d'un sport.

2.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Refus du ministre du Budget de la Région wallonne d'aider la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je pensais que le ministre allait nous annoncer qu'il n'arrivait pas à équilibrer le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que d'anciennes recettes seraient utilisées. Ce serait trop facile !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai dit tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il y a longtemps que je le dis, monsieur le ministre. S'il y a réellement un déficit, chacun doit contribuer à le combler.

La première avancée a été de demander six millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale. Si dans un premier temps, son ministre-président semblait plutôt d'accord, par la suite son ministre du Budget, M. Vanhengel a clairement rejeté cette demande.

Le stratagème imaginé a consisté à afficher un boni de six millions dans le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, complété par un boni de quatre-vingt-quatre millions de la Région wallonne, de manière à assurer l'équilibre pour les entités francophones. Qui sommes-nous pour donner des leçons aux autres ? Les chiffres m'incitent à dire qu'en termes de population, la proportion n'est pas totalement respectée. Sur quel raisonnement cette demande se fonde-t-elle ? Même s'il existe un déséquilibre, je voudrais comprendre pourquoi vous avez déclaré qu'il convient de respecter certaines proportions. J'aimerais comprendre et aussi connaître le timing de ce changement de discours.

Pourriez-vous faire le point et communiquer les chiffres permettant de clarifier les transferts budgétaires des dernières années entre les entités francophone, wallonne et bruxelloise ?

Quelles sont les perspectives ? Ne faudrait-il pas une fois pour toutes clarifier la situation ? On pourrait imaginer que toutes les entités fédérales soient tenues de présenter un budget à l'équilibre. Ou estimez-vous que l'on peut continuer à fonctionner de la sorte, malgré les risques, notamment politiques, que cela comporte ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai toujours déclaré être autant régionaliste que commu-

nautaire. Comme je l'ai dit lors d'une interview à Bertrand Henne, aucune balance ne me permet d'identifier le poids régional et le poids communautaire. Je ne m'interroge pas chaque jour sur cette question. Je suis très pragmatique et je préfère à l'effusion la transfusion.

Je relève quand même que depuis 2005, l'année du premier budget après mon arrivée au gouvernement, la Wallonie a indubitablement aidé, systématiquement et sans compter, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française et même la Région de Bruxelles-Capitale. En 2005, nous avons fait un prêt de norme de quatorze millions qui aurait dû nous être ristourné le moment venu.

Je relève aussi que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de compétences fiscales mais qu'elle a besoin de moyens pour protéger l'enseignement et préserver la pratique sportive. Il a fallu répondre aussi à l'attente du gouvernement fédéral, dont le MR fait partie, qui s'est montré particulièrement exigeant sur les efforts que l'entité II devait déployer.

D'ailleurs, il est parfois curieux d'entendre des discours différents de la part d'élus libéraux selon qu'ils siègent au fédéral ou à la Région.

Quoi qu'il en soit, au moment de la confection du budget, les comptes de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentaient un déficit de nonante-deux millions d'euros. J'ai imaginé de le couvrir par les surplus budgétaires régionaux. C'était la teneur de ma demande. Je n'ai jamais réclamé de dotation, comme cela a déjà été pratiqué auparavant par la Région wallonne, même si en tant que ministre régional, j'étais prêt à le faire.

J'ai lancé un appel au gouvernement bruxellois seulement à la suite des déclarations de MM. Vanhengel et Vervoort et à la veille de leur décision. Il me semblait relever de mon devoir de francophone de mettre le pied du Wallon dans la porte. Le déficit de nonante-deux millions d'euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera couvert par les surplus budgétaires de quatre-vingt-six millions d'euros de la Région wallonne et de six millions d'euros de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sans être discourtois, je relève que la clé de répartition classique, qui devrait être de 78 % pour 22 % n'est pas respectée. Là aussi, monsieur Crucke, j'ai eu un certain courage. Il est plus facile de le dire lorsque l'on fait partie de l'opposition que de la majorité.

Je vous renvoie à l'entrevue que j'ai réservée, samedi, à M. Demonty, du journal *Le Soir*, auquel j'ai confié ma déception par rapport à l'exer-

cice bruxellois et ce, sur un seul aspect qui est le lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'applaudis pas le budget de Bruxelles. Mon propos portait surtout sur la contribution des navetteurs wallons et flamands qui n'aurait dû intervenir au budget bruxellois, selon moi, que le 1^{er} janvier 2015.

Troisièmement, je vous annonce une bonne nouvelle : le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera pas de nonante-deux mais bien de quatre-vingt-trois millions d'euros. La confirmation officielle que l'indexation des salaires sera décalée d'un mois ne nous est parvenue qu'hier. Si ce n'est pas une bonne nouvelle pour les travailleurs, ça l'est pour notre budget car cette mesure nous fera économiser neuf millions d'euros.

Quatrièmement, j'entends parler de « mise à mort » ou de « disparition » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré tous les efforts du rappeur qui nous invitait, lors de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « à essayer nos pieds avant de marcher dans la merde », l'ambiance de ce 27 septembre était un peu particulière.

Il ne m'appartient pas de porter de jugement mais je relève tout de même le ton unilatéralement critique à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, si vous relisez aujourd'hui son interview, vous vous apercevrez que le professeur Pagano énonce une vérité : le déficit de nonante-deux ou de quatre-vingt-trois millions d'euros ne représente qu'un tiers du déficit que nous craignons il y a maintenant deux ans. L'important travail de gestion, de maîtrise et de rigueur qui a été mené ne doit pas être sous-estimé.

Cinquièmement, dans le nouveau nom de la Communauté française, tous les mots comptent : « Fédération Wallonie-Bruxelles » signifie bien une alliance entre la Wallonie et Bruxelles. Il en va de cette Fédération comme d'une chaîne : on en mesurera la solidité à son maillon le plus faible.

J'ai lu hier dans la presse qu'un syndicaliste avait déclaré que nous aurions gelé les subventions de fonctionnement. C'est totalement faux. Les subventions seront bel et bien indexées et liées au nombre d'élèves. J'en veux pour preuve, monsieur Crucke, que nous avons augmenté de 28 millions les crédits réservés à l'enseignement officiel subventionné durant cette législature et de 38 millions ceux de l'enseignement libre subventionné.

Je souhaiterais encore apporter deux éléments sur la situation de la Wallonie que je réserve cette fois à Willy Borsus. Entre 1989 et 2006, notre position dans l'intervention de solidarité nationale n'a cessé de se dégrader. Nous étions de plus en

plus pauvres et nous recevions davantage de solidarité. Depuis 2006 – j'espère que les Wallons s'en réjouiront – c'est exactement l'inverse. Nous sommes passés d'un déficit de 14,92 à 11,3 pour cent. Jamais la Wallonie n'avait vu sa situation s'améliorer.

Monsieur Borsus n'a pas eu beaucoup de succès dans la presse quand il a évoqué avec grandiloquence et une part de mauvais foi des chiffres faux et manipulés. Je vous renvoie à l'excellente publication de l'Institut des comptes nationaux de ce vendredi qui montre que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont amélioré leur situation de 205 millions. Ce sont les chiffres définitifs de l'arbitrage. Vous ne m'en voudrez pas si je préfère les chiffres de l'Institut des comptes nationaux aux approximations de M. Borsus.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre de sa réponse. Je regrette de ne pas disposer de la totalité des chiffres. Je reviendrai donc avec une question écrite pour être informé de l'ensemble des transferts.

Vous avez suscité une interrogation et réveillé en moi une mémoire sans doute défaillante. J'aurais pourtant juré que nous avions aidé la Région bruxelloise en 2005. La mémoire a ceci d'intéressant qu'elle permet de retracer l'histoire. Il me semble d'autant plus important que nous disposions de ces chiffres.

En défendant la manière dont vous confectionnez le budget, vous avez évoqué le droit des francophones de mettre le pied wallon dans la porte. Je dirais plutôt que ce sont les Wallons qui ont le droit de mettre le pied francophone dans la porte.

Les comptes sont ce qu'ils sont. Je considère que c'est une nouvelle encourageante. Nous ne sommes certes pas au bout de l'effort, mais c'est de cette manière que l'on parviendra à améliorer la situation de la Wallonie. Cela étant dit, chacun doit assumer sa part de travail. Si on se relève, il ne faut pas rester aveugles sur les transferts.

J'ai lu le professeur Pagano. Contrairement à vous, il ne me rassure pas car ce qu'il dit ne se révèle pas toujours exact. Un déficit moins grand est certes une amélioration mais cela reste un déficit. Nous devons rester attentifs. Les syndicats ne seront peut-être pas d'accord mais ce ne sont pas eux qui font les budgets.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Soixante-six millions d'augmentation en frais de fonctionnement dans les écoles de l'enseignement subventionné, ce n'est pas négligeable.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne conteste pas les chiffres. Les organisations syndicales exigeront toujours davantage. Mais c'est le citoyen qui paie l'impôt et il ne veut plus être pressuré à un moment où il faut privilégier la relance. Chacun doit prendre ses responsabilités et des mesures volontaires doivent être prises. J'aurais préféré un budget en équilibre mais nous y reviendrons.

2.5 Question à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Jeux de la Francophonie » de M. Jean-Luc Crucke

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je souhaiterais vous interroger sur l'organisation des Jeux de la Francophonie à Nice. Neuf athlètes de la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont demandé au chef de mission, Guy Crevecœur, de déménager, tant leurs conditions d'hébergement étaient inacceptables.

Une telle organisation obéit-elle à un cahier des charges ? Dans l'affirmative, qui en vérifie le respect ?

Nos sportifs ont réalisé de bons résultats. Que pense le ministre de leurs performances ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'ai assisté aux Jeux de la Francophonie, ce qui me permet de confirmer vos propos.

Nos sportifs ont remporté seize médailles, dont quinze en sport. De tels résultats sont extraordinaires et nous pouvons nous en réjouir, compte tenu des carences de l'organisation qui frôlent le scandale. Après leur ouverture en présence du président François Hollande, ces jeux ont sombré dans une véritable torpeur.

Dans les cabines censées héberger les athlètes, les hublots ne pouvaient pas être ouverts, des matelas avaient été posés côte à côte pour loger deux sportifs dans un espace minuscule, sans possibilité de laver le linge et avec pour seul moyen de séchage une corde tendue. Imaginez les parfums exhalés par un sportif après un entraînement ou une compétition.

Les derniers arrivés n'ont pas trouvé de place sur le bateau. Ils ont été logés dans des hôtels. C'est notamment le cas de notre délégation de cyclistes qui s'en est plaint avant de s'en réjouir, tant ils étaient bien à l'hôtel.

Onze de nos athlètes ont indiqué que les conditions de confort minimales n'étaient pas réunies. Je les ai assuré de mon soutien. Pour des

délégations très jeunes dont c'était la première compétition, la situation était peut-être comparable à un camp sportif. Elles ont pu montrer plus de compréhension. Mais il est inacceptable que nos athlètes confirmés ou de renommée aient subi ces manquements !

Ne parlons même pas de la fuite de certains athlètes ! Après le premier tour, de nombreux coureurs cyclistes africains avaient disparu avec la prime et le vélo. Notre peloton s'est donc retrouvé clairsemé. Si la bourrasque qui a secoué les Jeux à Florence explique en partie le peu de coureurs à l'arrivée, ce n'est pas le cas à Nice ! Je salue cependant la très belle performance de Boris Vallée, le plus prometteur de nos cyclistes francophones et wallons.

La désorganisation des Jeux de la Francophonie en France est flagrante. Le maire de Nice, M. Estrosi, se félicitait de leur tenue dans sa ville. Il avait signé le cahier des charges définissant, notamment, les modalités de logement et d'alimentation adaptées. À leur arrivée, les athlètes ont pourtant dû improviser un repas sur la plage. Le bateau n'était pas encore approvisionné en nourriture.

Ce récit rocambolesque est, malheureusement, le fidèle reflet de la réalité. En février 2013, des experts ont contrôlé l'évolution des préparatifs à Nice. Les nombreux retards et manquements constatés dans l'organisation des Jeux ont fait l'objet d'un procès-verbal. En juin dernier, les chefs de mission ont formulé les mêmes regrets, manquements et lacunes. Le poids de la France dans l'organisation des Jeux de la Francophonie explique-t-il la clémence de certaines parties face aux défauts avérés ?

Mon représentant est chargé de dresser le bilan de l'organisation des Jeux. De telles conditions ne peuvent plus jamais se reproduire. Certains pays du Sud qui disposent de moins de moyens ont organisé ces Jeux bien mieux que la France. Cette situation soulève des questions. Les modes de sélection des disciplines et des athlètes à Nice me laissent également pantois. N'est-il pas étrange que seuls trois athlètes aient concouru dans la discipline du saut en hauteur ?

Nous avons célébré les performances de la Belgique francophone mais je porte par contre un regard extrêmement sévère sur l'organisation de ces Jeux qui n'étaient vraiment pas « very nice » !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa franchise. Quand la France travaille de manière aussi pitoyable, il faut avoir le courage de la dénoncer. J'espère que l'instruction en cours portera ses fruits. On ne peut pas se fier à des or-

ganisateurs qui n'ont pas un minimum de respect pour les compétiteurs. Ce ne sont pas des bêtes du cirque ! Les conditions dans lesquelles ils ont été accueillis et encadrés sont plus que désolantes.

2.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fabuleuse épopée de l'équipe nationale de volley-ball féminin »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le terme « fabuleuse » n'est pas usurpé. Vous connaissez ma passion pour le volley-ball, mais j'étais loin d'imaginer qu'un jour l'équipe nationale de volley atteindrait les mêmes sommets que les joueurs de hockey, de football, de basket et de rugby !

Rien n'est dû au hasard. La fédération nationale a fourni un important travail de fond pour le repérage et l'encadrement sportif et intellectuel des jeunes. Le volley nécessite aussi une préparation mentale. Notre élite est bien formée.

Je regrette seulement que cette équipe qui termine troisième au championnat d'Europe ne compte pas une seule francophone. Ce n'est pas un hasard ! Les francophones sont bien présentes dans les équipes de jeunes et elles ont du talent. Loin de moi l'idée de jeter la pierre à la fédération ! Tant le ministre que l'Adeps et la fédération ne peuvent ignorer cette situation.

Notre pays compte des clubs motivés. Grâce au relais de la RTBF, le tournoi que nous organisons permet de promouvoir ce sport. Nous avons du reste assisté à de nouvelles affiliations dans les clubs de Mouscron, Péruwelz et Tournai.

Il faut dire que ce sport passe très bien à la télévision.

Je souhaite que la table ronde se tienne pour réfléchir à ce que nous pouvons faire afin que les talents belges francophones puissent participer aux championnats européens, mondiaux et aux jeux olympiques. Nos sportifs n'en sont pas loin s'ils continuent sur leur lancée.

Le sport collectif a plus d'un charme, on n'est jamais aussi heureux que lorsqu'on gagne en équipe, comme au volley.

Je vous lance un appel, monsieur le ministre, pour que les francophones aient la place qu'ils méritent dans l'équipe nationale.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je reprends l'introduction du discours que j'ai fait à Jambes : nos Panthères, nos Diables, nos Tigres

– et bientôt nos pandas ! – ont connu des résultats exceptionnels.

Il est vrai que le volley-ball n'avait jamais atteint un tel niveau. C'est inespéré, inédit et même phénoménal avec cette qualification presque acquise pour la finale et un match spectaculaire pour la médaille de bronze. Ces résultats fantastiques susciteront, je l'espère, de l'émulation.

Le volley-ball en Fédération Wallonie-Bruxelles est majoritairement féminin : 60 % des douze mille membres sont des femmes. Cela explique peut-être la différence de résultats entre les messieurs et les dames.

Nous avons lancé un plan de formation pour ce sport. En fonction du nombre d'équipes d'âge, du nombre d'arbitres et du nombre de jeunes, nous subventionnons directement les clubs, c'est une grande première ! Nous avons également décidé de soutenir les meilleurs clubs wallons – Waremmes et Guibertin, pour les aider à consolider leurs résultats. Ils sont confrontés à une rude concurrence financière de la part des clubs du Nord du pays. Il n'est pas rare, en Flandre, que deux mille personnes assistent aux matches alors que nous sommes comblés si deux ou trois cents personnes se déplacent pour le Volley Guibertin ! Il faut reconnaître que la notoriété de ce sport est, depuis de nombreuses années, très différente dans le Nord et le Sud du pays.

Nous faisons des efforts. La RTBF se montrait un peu chiche dans la couverture du volley mais, grâce à vous et à d'autres, nous essayons de rééquilibrer la répartition du temps. Je note une première évolution dans la presse quotidienne qui réserve une place de plus en plus grande au volley. C'est important car nous avons besoin de médiatiser ce sport qui, à l'instar du basket-ball, offre un spectacle total.

Je pense cependant que le point de départ reste le milieu scolaire. Le volley se pratique beaucoup dans les écoles. C'est pourquoi je vais proposer à la fédération d'encourager davantage encore le volley à l'école. Je ferai la même proposition à la fédération de badminton. Ces deux sports, l'un collectif, l'autre individuel, exigent peu de moyens. Le plan badminton est achevé et nous allons évaluer le plan volley qui est en place depuis deux ans.

Je rappelle que Kevin Klinkenberg est né à Oupeye et qu'il a été formé en partie chez nous. Par ailleurs, nous avons d'autres joueurs de grande qualité même s'ils ne sont pas dans le top national. J'aime être enthousiaste. En cyclisme, nous avons Philippe Gilbert, ce qui est une chance extraordi-

naire, mais je m'intéresse davantage aux sportifs susceptibles d'améliorer leurs performances, surtout dans un monde cycliste pour l'instant financièrement déprimé.

Je prends note de votre suggestion. Le rapprochement avec la RTBF ne sera pas facile à cause de la liberté éditoriale mais je pense pouvoir y arriver.

Enfin, 1 200 sportifs, scolarisés dans le secondaire, bénéficient d'aménagements scolaires. Soixante sont des volleyeurs (vingt-huit garçons et trente deux filles). Il me semble que c'est le bon moment pour construire une stratégie affirmée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vous mettez le doigt sur un aspect fondamental : la formation en milieu scolaire. Il reste du travail. J'ai tenté avec la fédération, la Communauté française et la commune, de mettre sur pied une section « sport études volley » à l'athénée de Frasnes-lez-Anvaing. Le projet a échoué uniquement parce qu'une autre école, qui forme des professeurs d'éducation physique, n'a pas voulu de concurrence. Elle craignait que des candidats potentiels lui échappent et optent pour l'enseignement classique et le volley ball. C'est stupide. Une table ronde pourrait nous éclairer sur les raisons de ce type de blocage.

Vous évoquiez l'engouement du public en Flandre, vous avez raison. La finale à Frasnes-lez-Anvaing peut seulement rassembler 2 000 personnes, c'est beaucoup trop peu. Les spectacles en Chine sont d'une toute autre envergure, c'est à se demander si nous vivons sur la même planète ! Et pourtant, ce sont bien des Belges qui ont battu des équipes françaises en finale. Il n'y avait pas de honte à être finaliste dans l'équipe universitaire féminine de Gand. Le spectacle en vaut la peine, c'est également possible en Wallonie. J'attends l'invitation à la table ronde que vous avez annoncée. Je m'y rendrai avec plaisir. Je suis certain que de nombreux clubs seront présents et que vous ne serez pas déçu comme pour la natation. Nous savons que votre cabinet est attentif au volley-ball ; notre intelligence collective devrait nous permettre d'y arriver.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Seuls 68 clubs sur 114 ont introduit leur formulaire de demande. Il nous reste encore du chemin à parcourir pour accroître ce nombre.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vous avez raison, nous n'y sommes pas encore !

2.7 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Défibrillateurs externes automatisés »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous savons que 1 200 défibrillateurs externes automatisés (DEA) acquis en 2012 et en 2013 vont équiper nos salles de sport. Sachant qu'à la date du 31 décembre de cette année, la présence de DEA sera obligatoire dans tous les clubs sportifs – au risque de perdre subventions et reconnaissance – peut-on faire le point sur la fourniture de ces appareils ? Seront-ils réellement en place à la date prévue ? Où en est le projet de formation pour leur utilisation ? Vous évoquiez tout à l'heure 12 000 personnes. Ces formations ont-elles commencé ? Seront-elles terminées pour le 31 décembre ? Dans le cas contraire, quel est le calendrier prévu ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'année dernière, six cents défibrillateurs ont été distribués dans les provinces pour les différentes disciplines. Dans les tout prochains jours, nous répartirons les six cents appareils prévus pour 2013 car nous avons dû attendre que certains clubs introduisent leurs candidatures. La répartition sera effectuée par les comités de sélection institués par Infrasports pour la Région wallonne et par l'Association des établissements sportifs (AES) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La sélection des clubs est réalisée sur la base des demandes introduites dans les délais ainsi que sur des critères de sélection préalablement communiqués aux clubs. Parmi ces critères, je relève une répartition équitable entre les provinces et les disciplines. Pour les provinces, on se base sur une proportion entre le nombre de clubs et le nombre total de clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles, le nombre de membres par club, la « priorisation » des clubs de séries provinciales par rapport à ceux des séries nationales qui ont davantage de moyens, le partage d'une infrastructure avec un autre club et, bien entendu, le fait de ne pas encore disposer d'un DEA.

Par ailleurs, je vous confirme l'obligation de former dix membres par club, ce qui porte à douze mille le nombre de personnes à former. Je rappelle qu'il sera obligatoire de disposer d'un DEA à partir du 1er janvier 2014. Cependant, les formations seront étalées sur plusieurs séances, il est évidemment impossible de former douze mille personnes en une fois !

Je rappelle qu'une intervention de 75 pour cent est toujours possible pour les clubs dont la candidature n'aurait pas été retenue pour l'une

ou l'autre raison. Nous poursuivons également les formations de premiers secours, comme je l'ai indiqué à MM. Crucke et Diallo. Mille personnes y participent chaque année. S'il me faut encore vous convaincre de l'efficacité du travail accompli – et je remercie au passage l'AES et les administrations concernées –, je mentionnerai le témoignage d'une dame, membre du comité de football de Mont-Saint-André dans la commune de Ramillies qui venait de recevoir le défibrillateur sur le budget 2012. Cette dame victime de graves problèmes cardiaques a été sauvée grâce au DEA dont disposait le club. Ses proches n'ont pas manqué de me manifester leur gratitude. Cet exemple prouve la nécessité du placement de défibrillateurs utilisables, et donc entretenus régulièrement, et de personnes formées à leur usage. Un énorme travail a été abattu pour y arriver, sans commune mesure avec ce qui a été fait au nord du pays.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je pense qu'aux remerciements adressés à votre administration, il faut associer les clubs locaux et les administrations communales qui ont joué un rôle important dans cette opération d'envergure.

Monsieur le ministre, des contrôles sont-ils prévus après le 31 décembre pour constater la présence effective des DEA dans les centres sportifs ? Je prends acte de votre acquiescement.

2.8 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Journée du fair-play »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cette question me permet de saluer l'initiative de l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles. Le 7 septembre dernier, elle a organisé une journée de promotion de la valeur éthique au sein du sport. C'était la première édition de cette manifestation à laquelle une trentaine de communes et une province ont participé. Plusieurs événements mettant en évidence le fair-play ont eu lieu sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci a-t-elle soutenu cette initiative ? Si ce n'est pas le cas, comptez-vous apporter une aide à cette asbl afin de lui permettre de se diffuser davantage encore ?

Je dois toutefois émettre un petit bémol. J'ai participé à plusieurs cérémonies organisées dans ma commune et visant à mettre le fair-play en valeur. Il était demandé aux capitaines et coaches des équipes concernées ainsi qu'aux membres du corps arbitral que soit déclamé devant le public présent un petit serment préparé par l'asbl. C'était assez sympathique et le texte avait du fond. Les

coaches et les joueurs se sont prêtés assez facilement à ce petit jeu mais les arbitres se sont souvent montrés réticents. J'en ai été quelque peu étonné. J'ai moi-même insisté auprès de l'arbitre d'un match de basket mais il m'a répondu qu'il n'en avait pas été informé par sa fédération et qu'il ne se prêterait pas au jeu. Cela a fait un peu tache. J'ai regretté cette absence d'implication des arbitres. Cela a aussi été le cas lors de certains matches de football.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'impliquera-t-elle dans cette initiative ? Peut-elle servir de relais avec les fédérations qu'elle soutient, celles-ci pouvant utilement être informées sur leur rôle à jouer dans la promotion du fair-play, et informer correctement les arbitres ?

Dans ma commune, un petit fanion « Ay-waille, commune d'Europe, commune sportive et commune fair-play » a été distribué. Puisque nous entamons une nouvelle année parlementaire, j'espère qu'elle se déroulera elle aussi sous le signe du fair-play. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous offrir de la part de notre administration ce petit fanion vantant les mérites du fair-play. (*M. Dodrimont remet le fanion au ministre.*)

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En cette dernière année de législature, j'accueille favorablement l'idée d'instaurer une journée du fair-play. Je félicite ceux qui ont distribué le fanion promotionnel aux participants.

Les organisateurs du Panathlon bénéficient d'une dotation annuelle de 20 000 euros pour mener à bien leurs activités, notamment dans les clubs et les communes.

Quant au manque de communication, je constate que le Panathlon n'a malheureusement introduit son projet à l'administration qu'au mois de juillet. Or il existe de nombreuses épreuves dans de multiples disciplines et il restait peu de possibilités de faire circuler l'information, d'autant plus que certaines fédérations ne reprennent leurs activités qu'à la fin du mois d'août. Les organisateurs s'y sont pris un peu tard. Toutefois, j'ai le sentiment que cette première initiative fut une réussite et qu'elle est appelée à se renouveler dans de meilleures conditions. Je perçois de l'enthousiasme et de l'optimisme. L'initiative mérite d'être soutenue et les parties devront mieux s'organiser pour en assurer la réussite.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre, et me réjouis d'entendre que cette initiative est appelée à se renouveler.

2.9 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation des championnats du monde de cyclisme en Belgique »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, c’est avec beaucoup de plaisir que j’ai pris connaissance de vos déclarations lors des championnats du monde de cyclisme qui se tenaient cette année à Florence, en Italie. Vous y évoquiez un dossier qui me tient fort à cœur, à savoir l’organisation d’une compétition de cyclisme similaire sur le territoire belge, et plus particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles, en tenant compte des impératifs liés à ce genre de compétition, et notamment à l’épreuve reine qu’est l’épreuve sur route. On évoque une arrivée de la course à Namur. Nous sommes en tout cas convaincus que notre territoire dispose d’un potentiel de nature à ravir les amateurs du genre, locaux ou internationaux. En effet, la mondialisation du cyclisme permet aux organisateurs d’accueillir un grand nombre de supporters venus du monde entier.

Lors d’une de vos interviews diffusées à la radio, j’ai entendu que si vous ne deviez pas signer les documents avec l’UCI pour permettre l’organisation d’une telle épreuve, vous seriez tout disposé à prêter votre propre stylo pour favoriser la signature d’un accord entre la Royale ligue vélocipédique belge (RLVB) et l’UCI.

Quelle est la situation actuelle après votre périple florentin ? Avez-vous noué de nouveaux contacts susceptibles de faire avancer le projet ? Existe-t-il encore une possibilité d’organiser la compétition en 2018 ? Certes, j’admets que les choses sont compliquées et coûteuses.

Même si le temps n’était pas de la partie lors du championnat du monde de dimanche dernier, vous avez pu vous rendre compte que ce genre d’événement a un impact considérable sur la fréquentation touristique des villes concernées.

La Défense nationale est-elle impliquée dans le projet ? Quelles autres institutions pourraient y collaborer, sachant qu’il dépend de l’État fédéral et concerne une ligue nationale ? Il faut évidemment que les opérateurs du nord et du sud du pays s’associent pour organiser une telle épreuve.

Il faudrait évidemment que les opérateurs du Nord et du Sud s’allient pour que la Belgique puisse organiser cette épreuve.

J’ai appris par ailleurs que le Championnat du monde de VTT pourrait une nouvelle fois se dé-

rouler dans notre pays en 2016. Il ne fait aucun doute que c’est une bonne nouvelle pour le cyclisme. J’ose espérer que nous pourrions bientôt nous réjouir en apprenant que la même épreuve, sur route cette fois, aura lieu dans quelque temps dans notre pays.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les membres de la délégation au Championnat du monde de Florence ont effectivement pris un certain nombre de contacts. Leur ambition était d’amener la Ligue vélocipédique belge, seule habilitée à déposer une candidature, à passer à l’acte.

Toutefois, plusieurs événements se sont produits. Tout d’abord, l’UCI s’est dotée d’un nouveau président. Bon nombre de connaisseurs du monde du cyclisme interprètent son avènement comme une promesse de transparence et de procédures mieux adaptées aux réalités économiques de ce sport. Ensuite, Tom Van Damme, président de la LVB, est devenu membre du comité exécutif de l’UCI ce qui, pour le cyclisme belge, notamment francophone, est une bonne nouvelle. Enfin, les présidents des différentes commissions techniques, y compris de la commission chargée de départager les candidatures, n’ont pas encore été désignés.

À cet égard, je rappelle que le choix de certaines villes et les montants réclamés aux organisateurs ont suscité beaucoup de contestations. Les frais d’organisation pouvaient aller du simple au double. Il semblerait que certaines villes aient payé 4,5 millions et d’autres 9 millions.

Quoi qu’il en soit, les réformes envisagées demanderont du temps. En outre, le budget d’organisation avoisine à présent les 20 millions ! À l’heure actuelle, dans notre contexte budgétaire, je me vois mal annoncer à mes collègues qu’il nous faudrait 20 millions. Même à l’échelon de l’État fédéral, cela poserait problème. Nous avons donc décidé, de commun accord avec Tom Van Damme, d’attendre l’arrivée des nouveaux responsables et l’élaboration des nouvelles procédures.

En tout cas, je puis vous dire que les protestations à l’égard de l’UCI se font plus nombreuses, en particulier à propos des nouvelles garanties exigées de la part des équipes cyclistes. La contestation est donc vive et chacun espère que le nouveau régime lui sera favorable.

Je me veux optimiste. Tom Van Damme et moi-même avons décidé d’inviter le président de l’UCI en Belgique lorsque les commissions seront constituées.

Lors de la discussion, le président a évoqué les difficultés rencontrées par Richmond au Canada

et par Ponferrada en Galice pour réunir les budgets auxquels ils s'étaient engagés. Et il n'y a pas eu la même foule à Florence qu'à Mendrisio deux ou trois ans auparavant et la météo n'explique pas tout. L'enjeu économique et financier reste considérable.

Mais nous ne lâchons pas facilement le morceau. J'ai plaidé auprès de l'Union cycliste internationale, indiquant que nous étions le berceau du cyclisme, que nous avons non seulement des champions du monde, mais aussi une réelle volonté politique. On m'a alors fait une contre-proposition, me demandant si nous ne serions pas intéressés par les championnats du monde de VTT en 2016. Les prochains auront lieu à Andorre en 2014, en Norvège en 2015 et en Australie en 2017.

J'y ai vu un double intérêt. D'une part, notre Fédération Wallonie-Bruxelles est très impliquée dans le VTT. Le président Maréchal fait notamment partie des instances européennes. Nous avons aussi une équipe Mérida et, la veille, j'avais confirmé le contrat de Sébastien Carabin au terme de sa victoire à la coupe d'Espagne. Nous sommes donc bien présents dans le VTT. J'ajouterai que nombre d'adolescents découvrent le cyclisme par ce biais.

D'autre part, cela devrait nous permettre de montrer nos capacités d'organisation et de mobilisation pour un coût davantage à notre portée. Nous saurons d'ici un mois si notre candidature est ou non retenue. Elle est bien engagée car l'agenda de l'Union cycliste internationale la contraint à décider rapidement. En outre, la Ligue est d'accord pour que ce championnat soit organisé en Wallonie. Si tel est le cas, nous lancerons en fin d'année un appel à projets pour les communes, les villes ou les provinces qui voudraient organiser, sous l'égide de la Ligue, cette épreuve qui peut attirer énormément de monde et mieux faire connaître le VTT grâce à une retransmission en direct. Tout cela s'annonce sous de bons auspices.

M. Philippe Dodrimont (MR). – L'amateur de sport en général, et de cyclisme en particulier, que je suis est évidemment ravi. Par contre, l'amateur de course sur route qui sommeille en moi est quelque peu déçu. On ne peut que ressentir dans votre réponse, monsieur le ministre, une forme de « compensation », l'organisation d'un championnat cycliste sur route devenant sans doute inaccessible pour un pays comme le nôtre. Verra-t-on, comme en football, des pays émergents s'intéresser à des événements d'une telle importance médiatique ? On parle du Qatar. Ce pays peut-il ac-

cueillir l'ensemble des épreuves concernées par ces compétitions cyclistes ?

Des jeunes et des femmes y participent. De plus, une épreuve sur route est prévue dont la distance doit être supérieure aux classiques et aux étapes en ligne des grands tours. Ces exigences peuvent-elles être rencontrées au Qatar ? Le berceau du cyclisme se situe en Belgique et dans les pays proches. Il sera dommage de ne plus accueillir ce type d'épreuves. L'Italie a organisé le championnat mondial cette année.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est une organisation de la Ville de Florence, de la Région de Toscane et de l'État italien.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je sais que tous les moyens avaient été mis ensemble pour accueillir cette épreuve.

La désignation de M. Cookson à la tête de l'Union cycliste internationale est peut-être un signe d'un retour aux valeurs du cyclisme. J'ai écouté la retransmission de l'épreuve par la RTBF et les commentateurs louaient le fait que le cyclisme restait un événement gratuit et populaire.

Il est gratuit pour les spectateurs mais certainement pas pour les contribuables quand les dépenses d'organisation atteignent vingt millions d'euros ! J'attends comme vous le développement de ce dossier. Votre réponse s'en écarte un peu. Je partage votre point de vue sur la démesure des montants.

2.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance de l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Depuis que nous en avons discuté en février, le dossier a-t-il évolué ? À cette date, la demande de reconnaissance de l'asbl Panathlon avait fait l'objet d'un avis défavorable du Conseil supérieur du sport. Des critères pour respecter le décret ont-ils été fixés pour cette asbl ? Certains changements pourraient-ils aider cette association – dont nous avons vanté les mérites plusieurs fois cette après-midi – à bénéficier d'une reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous soutenons l'asbl Panathlon grâce à des subventions mais je leur ai aussi accordé seize points APE, ce qui leur a permis d'engager l'équivalent de deux

personnes à temps plein. Cela leur a donné un élan et un souffle nouveaux.

Malheureusement, le Conseil supérieur du sport a rendu un avis unanimement négatif sur sa reconnaissance. Le procès-verbal du 17 février 2012 le mentionne. Cette asbl ne remplit pas les conditions actuelles de reconnaissance établies par le décret du 8 décembre 2006. Si leur mission est ponctuellement reconnue, on ne peut aujourd'hui faire davantage.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cette asbl attend peut-être qu'on lui précise les critères qui lui permettraient de se conformer au décret. Je présume que les représentants de cette association peuvent prendre contact avec votre cabinet. On y gagnerait sans doute en efficacité.

2.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret pour la promotion d'une pratique sportive saine »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je serai bref dans la mesure où la réponse que vous avez fournie à M. Crucke répond en partie à ma question. Reste en suspens la question des visites médicales permettant d'établir les certificats autorisant la pratique d'un sport.

Ces visites ne pourraient-elles pas être effectuées dans les clubs ? J'ai eu l'occasion d'organiser une visite médicale dans mon club de ping-pong. J'en avais en effet assez que les sportifs ne rentrent pas leurs certificats, ce qui ne nous permettait pas de les affilier correctement à la fédération. De plus, les certificats que les sportifs nous fournissaient parfois n'étaient pas très utiles pour évaluer leur état de santé.

Il me semble donc qu'organiser une visite médicale au sein même du club serait plus efficace. Beaucoup de médecins s'organisent différemment et ne sont plus forcément rémunérés à l'acte mais sur base horaire. Vous parliez tout à l'heure d'information et de sensibilisation. Ne pourrait-on sensibiliser les médecins à ce type de formule qui serait profitable à tous et permettrait un meilleur contrôle médical ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous devons tout d'abord voter le décret en préparation. Ce vote est prévu pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine.

Il nous faudra ensuite lancer la campagne de sensibilisation des médecins pour leur expliquer

précisément ce que nous attendons d'eux et éviter toute complaisance. Enfin, il reviendra à la commission des experts de déterminer, par discipline, les modalités d'examens préalables à la délivrance d'un certificat médical.

Monsieur Dodrimont, je retiens votre suggestion d'une formule collective.

2.12 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Viabilité des équipes cyclistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR) – Avant tout, je continue à louer les efforts accomplis par le ministre et son département en faveur des structures cyclistes qui fonctionnent très bien et constituent d'ailleurs de magnifiques tremplins pour certains coureurs.

On a évoqué tout à l'heure la carrière de Boris Vallée. Aujourd'hui, monsieur le ministre, je suis certain que vous vous réjouissez autant qu'Yves Vanassche, Christophe Brandt ou d'autres, que Boris ait signé un contrat dans une équipe professionnelle, l'équipe ProTour Lotto-Belisol au sein de laquelle il va courir en 2014. C'est évidemment pour lui l'occasion de donner une autre dimension à sa carrière. Il a salué les formations dont il a bénéficié au sein de nos équipes. Il ne faut plus y revenir, cela fonctionne bien.

Je ne veux vraiment pas opposer les uns aux autres, qu'on me comprenne bien, monsieur le ministre. Mais je suis vraiment inquiet pour les équipes que j'appelle formatrices. Dispersées sur l'ensemble du territoire, elles dégrossissent très largement des coureurs qui vont ensuite rouler dans les structures évoquées, que ce soit Wallonie-Bruxelles, Crelan Euphony, Color Code-Biowanze. Il est clair que leur travail est extrêmement important et qu'il permet aux équipes précitées de former des structures intéressantes.

La Royale Ligue vélocipédique belge (RLVB) a annoncé de but en blanc aux équipes formatrices que le budget minimum qu'elles doivent réunir pour conserver leur statut passe de 120 000 à 200 000 euros. Or réunir 120 000 euros était déjà très difficile. Il faut savoir qu'il y a un désengagement de certains sponsors, une réduction des aides qu'ils octroyaient dans le passé. Certains des clubs concernés parlent de délocaliser leur activité, le Pôle continental wallon par exemple a pris une licence luxembourgeoise. C'est très interpellant.

Je voudrais savoir qui est responsable de cette augmentation de budget minimum. Ces clubs sont-ils victimes de la RLVB ou plutôt de l'Union cycliste internationale (UCI) ?

Quant aux clubs eux-mêmes, pouvons-nous répondre à leur demande de soutien accru en ce moment ? Ils ont comme mission de s'investir dans la formation de jeunes. C'est vraiment le développement sportif de notre Fédération Wallonie-Bruxelles qui est en jeu dans une discipline importante, nous venons d'en parler.

Je ne sais pas si des garçons comme Philippe Gilbert, Boris Vallée ou Maxime Monfort auraient eu une telle carrière s'ils n'avaient pas fréquenté ces clubs de formation.

Je suis inquiet pour eux. Qui est responsable ? La RLVB pose-t-elle à ces clubs de nouvelles obligations ou l'Union cycliste internationale (UCI) est-elle également impliquée ?

Qu'envisagez-vous pour aider les structures qui vont connaître des difficultés dans les prochaines années ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il ne s'agit en aucun cas d'une responsabilité nationale mais d'une décision de l'UCI.

Cela ne nous concerne pas, ni les clubs formateurs. L'exigence de 200 000 euros avec garantie bancaire ne s'applique qu'aux équipes continentales professionnelles. Or, nos deux équipes et tous les clubs formateurs sont considérés comme des équipes continentales non professionnelles, même si des coureurs sont rémunérés à l'année. Wallonie-Bruxelles, Color Code ou d'autres équipes formatrices ne sont donc pas touchées. Par contre, l'équipe Creland-Euphony de Gérard Buless est concernée.

Je me suis rendu à Florence pour récupérer Frédéric Amorison, Sébastien Delfosse et Christophe Prémont qui n'avaient plus de contrat. De nombreuses équipes cyclistes ont disparu ou vont disparaître. À Florence, on m'a même proposé d'engager des coureurs flamands sans contrat. Je rappelle que nos amis flamands ont fusionné leurs deux équipes, ce qui n'est pas le cas chez nous. J'étais enclin à faire un geste mais les règles de l'UCI sont d'application et nos équipes ne peuvent dépasser seize coureurs. Nous avons déjà fait notre choix et il ne restait que deux places vacantes. Nous avons déjà récupéré quelques coureurs.

Enfin, je voudrais souligner le travail accompli par Yves Vanasshe dont j'ai pu mesurer la no-

torité dans notre pays et à l'étranger au côté de Tom Van Damme. S'il était important de bénéficier de l'expérience de ces personnes, je voudrais relever également l'implication de Michel Dernies. Je voudrais aussi souligner le professionnalisme de Christophe Brandt qui jouera un rôle déterminant dans l'avenir du cyclisme wallon.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les éléments fournis par le ministre sont beaucoup moins alarmants que ne le prétendaient certains clubs. Je doute un peu de leur professionnalisme en voyant les chiffres dont ils m'ont fait part. En tout état de cause, ils étaient inquiets.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cela concernera les équipes Lotto, Omega-Pharma et Accent Jobs pour autant qu'elles clôturent leurs budgets.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour ces précisions.

2.13 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conflit entre la fédération d'athlétisme et certains entraîneurs »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Des échanges musclés et tendus ont opposé la fédération d'athlétisme à certains de ses entraîneurs. Ces déclarations ont fait l'objet d'interprétations diverses. La responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été évoquée à propos de montants qui n'auraient pas été versés à la fédération ou aux entraîneurs.

Je vous demande de faire le point sur cette affaire qui concerne principalement un entraîneur d'athlétisme bien connu dont les résultats sportifs sont salués par tous. Néanmoins, il aurait parfois intérêt à encourager ses athlètes au bord d'une piste au lieu de se répandre dans la presse. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à propos du dossier du centre pour sportifs de haut niveau. Je n'avais pas apprécié son jugement lapidaire à l'égard d'une des candidatures alors que la sélection était en cours.

Bref, je souhaiterais des éclaircissements sur ce débat qui n'a évidemment pas apporté de crédit à cette discipline. Elle le mérite pourtant, compte tenu des efforts que certains athlètes très proches de cet entraîneur déploient pour notre plus grand bonheur. Je préférerais que les intéressés s'expriment davantage sur une piste d'athlétisme et moins dans les journaux ou à la télévision.

M. André Antoine, vice-président et ministre

du Budget, des Finances et des Sports. – Comme vous avez pu le lire dans la presse, M. Borlée a bel et bien confirmé qu’il reste dans les rangs francophones. Il avait sollicité mon intervention parce que, selon ses dires, il a confiance en moi et parce que je bénéficie de la confiance de la fédération d’athlétisme. Grâce à un travail d’écoute, d’analyse, de rapprochement, de médiation et de concertation, M. Borlée a déclaré qu’il restait du côté francophone pour moi – je n’en demandais pas tant ! – et pour tous les efforts que nous avons déployés pour le sport.

Trois volets opposaient – ou réunissaient – M. Borlée à la fédération, dont je tiens à saluer les nouvelles ambitions. Le volet financier est réglé. Nous analyserons la charte de collaboration entre la fédération et la famille Borlée, lorsque les propositions de M. Borlée auront été rédigées par un avocat. Nous pourrions ainsi aborder sereinement les Olympiades de Rio. Enfin, la fédération recrutera un directeur technique sur la base d’un appel public afin de répondre à l’une des exigences de M. Borlée que je comprends parfaitement.

Je remercie la fédération d’avoir fait preuve de tact au bon moment, ce qui a permis de clore cet incident.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Vous parlez de tact mais la fédération a également fait preuve de fermeté. Il faut parfois confronter les gens à la réalité et à leurs responsabilités. La situation aurait pu dégénérer mais les dernières nouvelles sont plutôt rassurantes. Nous pouvons nous réjouir de la décision de M. Borlée. Je vous remercie pour votre travail.

2.14 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Country-hall »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Bien que le MR ait refusé de participer à la gestion du Country Hall, dont il ne pouvait cautionner l’évolution, il ne se désintéresse pas de cette structure extrêmement importante pour toute une région. Au contraire, nous souhaiterions être associés aux décisions qui le concernent. Je persiste donc à vous interroger à ce sujet.

Les solutions que vous aviez imaginées ont-elles fait évoluer ce dossier ? Les comptes de 2012 sont-ils en équilibre ? Ont-ils été validés lors d’une assemblée générale ? Des projets ont-ils été évoqués en vue d’une reprise des activités ? Des contacts avaient été pris avec le secteur culturel.

Y voit-on plus clair sur la façon d’améliorer l’utilisation de cet outil ?

Plus concrètement, le problème des statuts a-t-il été résolu ? La structure devait devenir une asbl. La province de Liège, Ecetia et la Ville de Liège ont été sollicitées pour formuler d’éventuelles remarques sur ces statuts. La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle également été consultée ? A-t-elle fait part d’observations ? En l’absence de remarques, les statuts ont-ils été officiellement déposés ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous communiquer le calendrier de ces opérations.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les choses évoluent dans le bon sens, même si je ne comprends pas très bien la stratégie du MR. Cela fait en effet trois ans que j’ai demandé par écrit au président de ce parti de me faire connaître les noms des deux représentants. Je n’ai toujours pas reçu de réponse, même pas un accusé de réception. Dans le même temps, M. Dodrimont est celui qui m’interroge le plus. Enfin, la province de Liège, où siège le MR, cautionne les décisions. Je vous rassure, je n’en fais plus un problème personnel, mais j’ai parfois du mal de m’y retrouver.

Sur le plan financier, je vous confirme que les comptes de l’exercice sont en équilibre grâce à l’intervention de 358 000 euros accordée en 2012 par la Communauté française. Cette situation comptable a d’ailleurs été validée par l’assemblée générale du 28 juin 2013 et par la province.

Concernant les travaux, le risque de légionellose a été levé grâce aux réparations effectuées à l’installation sanitaire. Le rapport du service de sécurité de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait donc être exempt de toute remarque sur ce point. Le coût de ces travaux est de 22 000 euros hors TVA.

On m’informe également que les aménagements intérieurs de la salle sont finalisés. Il s’agissait notamment, à la suite d’une remarque émise par la Société Deloitte, de poser des pendrillons afin d’isoler un étage de tribunes et d’améliorer l’acoustique en vue d’accueillir des spectacles : 77 458 euros ont été investis après marché public.

La peinture et le nettoyage du sol de la salle VIP ont été réalisés par les ouvriers de la société anonyme.

La toiture de la salle de tennis de table, baptisée salle « Saive », doit encore être rénovée. À la suite de l’appel d’offres, la firme Sodry a été désignée pour réaliser les travaux pour un montant de

18 430 euros.

Le tableau répétiteur du système d'alarme a été adapté afin de répondre aux remarques.

Les travaux de l'enveloppe extérieure de la salle VIP et des parkings feront prochainement l'objet de marchés publics.

En ce qui concerne la structure juridique, les statuts de l'asbl sont prêts.

Il ne reste plus qu'à savoir s'il s'agira d'une asbl liée au Country Hall ou si la province ou la ville souhaite s'y inscrire comme c'est le cas pour d'autres centres sportifs de l'Adeps. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ce sujet.

Enfin, des contacts ont eu lieu avec différents partenaires afin de pouvoir réaliser une programmation de qualité. Le site Internet a d'ailleurs été entièrement rénové pour redorer l'image de cette infrastructure.

Nous avons donc fait un travail considérable de rénovation mais aussi sur le plan financier et structurel.

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'entends bien les efforts qui sont faits, monsieur le ministre. Vous oubliez simplement de préciser la hauteur des montants publics dépensés chaque année pour cette structure. Cela aurait été un comble d'abandonner un outil qui a englouti des millions d'euros !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Pas sous cette législation, en tout cas !

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je n'accuse personne, car vous avez hérité de ce dossier. Quoi qu'il en soit, cet outil nous coûte extrêmement cher. Dans votre réponse, vous mentionnez les travaux réalisés – et je vous en félicite –, mais ce que nous prônons depuis longtemps, c'est une réduction des interventions publiques.

J'entends que des espaces seront mis en

conformité pour une meilleure utilisation du lieu, mais aucun plan financier ne semble prendre en compte l'impossibilité, pour les pouvoirs publics, de supporter un tel déficit de fonctionnement. C'est sur ce point que nous divergeons.

Que ceux qui ont monté ce projet assument davantage leurs responsabilités, même si, au travers de la gestion de la province de Liège, nous y avons notre part. Ma question visait à dégager ensemble des solutions qui nous permettraient de gérer un outil dont les frais de fonctionnement posent problème.

3 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation adressée à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Hervé Jamar, intitulée « Dossier du stade national », est retirée.

Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Benoît Langendries, intitulée « Fair-play des supporters de l'équipe nationale de football », par Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée « Subventionnement des équipes cyclistes en Fédération Wallonie-Bruxelles », et par M. Hervé Jamar, intitulée « Gestion du sport de haut niveau au sein de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme », sont retirées.

Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Bertin Mampaka Mankamba, intitulées « Polémique dans le monde de l'athlétisme francophone » et « Prévention de la santé lors de la pratique sportive », sont également retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 45.*